

S'exprimant après le vote, les intervenants ont dans l'ensemble salué l'adoption de la résolution qui envoyait une réponse commune à l'essai nucléaire auquel avait procédé la République populaire démocratique de Corée, en violation des décisions pertinentes du Conseil. Parallèlement, ils ont demandé un règlement pacifique et global par la voie du dialogue pour parvenir à la dénucléarisation de la péninsule coréenne par le biais des pourparlers à six pays. Le représentant de la République de Corée a souligné que la République populaire démocratique de Corée devait s'abstenir de toute action qui aggraverait davantage la situation dans la péninsule coréenne<sup>690</sup>.

S'agissant du renforcement des sanctions, bon nombre de membres du Conseil ont fait observer que les mesures étaient ciblées et ne privaient pas la population générale de la possibilité de recevoir une assistance humanitaire et économique. Les représentants de la Chine et de la Fédération de Russie ont fait valoir que les États devaient agir en conformité avec leur législation nationale et le droit international pour appliquer le régime nouvellement imposé d'inspection des cargaisons<sup>691</sup>.

<sup>691</sup> Ibid., p. 3 (Chine) et p. 8 (Fédération de Russie).

<sup>690</sup> S/PV.6141, p. 12.

### Séances : non-prolifération/République populaire démocratique de Corée

<i>Séance et date</i>	<i>Question</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour -contre- abstention)</i>
6106° 13 avril 2009	Lettre datée du 4 avril 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2009/176)				S/PRST/2009/7
6141° 12 juin 2009	Lettre datée du 25 mai 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2009/271)	Projet de résolution présenté par les États-Unis, la France, le Japon, la République de Corée et le Royaume-Uni (S/2009/301)  Lettre de la représentante de la Mongolie concernant l'essai nucléaire mené par la République populaire démocratique de Corée le 25 mai 2009 (S/2009/274)	<b>Article 37</b> République de Corée	Tous les membres du Conseil, République de Corée	Résolution 1874 (2009) 15-0-0

## 37. Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

### Vue d'ensemble

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu trois séances et adopté une déclaration du Président au titre du point intitulé « opérations de maintien de la paix des Nations Unies ». Lors des séances, les représentants du Département des

opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions ont informé le Conseil des dernières évolutions de l'initiative Horizons nouveaux, qui visait à organiser un programme unique de partenariat mondial en matière de maintien de la paix et à établir une nouvelle stratégie d'appui aux missions. Le Conseil a également examiné, entre autres

sujets, le rôle des pays fournissant des contingents et des effectifs de police, le financement et la capacité de soutien du maintien de la paix, la coopération entre l'ONU, les organisations régionales et d'autres organisations et les dimensions politiques des opérations de paix.

### **23 janvier 2009 : défis posés aux opérations de maintien de la paix**

Le 23 janvier 2009, dans leurs exposés au Conseil, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions et le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti ont présenté les principaux défis posés aux opérations de maintien de la paix et précisé les détails de la stratégie d'appui. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a déclaré qu'à l'évidence, les capacités du maintien de la paix des Nations Unies étaient excessivement sollicitées, sur les plans tant opérationnel que politique. S'agissant de l'appui politique, il a souligné que lorsque les opérations étaient mises à l'épreuve par les circonstances, un Conseil de sécurité qui parlait d'une seule voix et des pressions en coulisse de la part des acteurs clefs du Conseil et des pays dans la région étaient essentiels. L'appui politique du Conseil pouvait aussi aider autrement, par exemple pour mobiliser des troupes et d'autres ressources auprès de fournisseurs potentiels de contingents ou d'effectifs de police, par le biais d'accords bilatéraux avec eux<sup>692</sup>. La Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions a fait observer que le Département de l'appui aux missions était le dernier en date des départements de l'ONU et que sa création avait permis de mieux définir le rôle qu'il était censé jouer. Elle s'est dite préoccupée de ce que l'ampleur des défis opérationnels prenne souvent le pas sur une évaluation plus approfondie, permettant de réaliser les économies d'échelle que l'on pourrait attendre d'une opération d'ensemble. Elle a évoqué plusieurs possibilités envisagées par le Département, notamment les suivantes : élargir le recours à des pôles d'appui qui fourniraient des services d'appui aux missions dans la région à partir de lieux plus sûrs; déléguer davantage l'autorité en matière de gestion et d'administration aux responsables sur le terrain; privilégier une approche diversifiée de l'approvisionnement en biens et services; et faire un

---

<sup>692</sup> S/PV.6075, p. 3-8.

usage plus habile de la technologie en utilisant différentes applications pour assurer diverses prestations telles que les tâches d'aviation, l'utilisation des équipements, l'appui militaire et l'intervention rapide<sup>693</sup>. Le Représentant spécial du Secrétaire général a donné un aperçu des principaux défis auxquels le maintien de la paix était confronté, en examinant notamment les questions de savoir quand les missions devaient être déployées, de quelles tâches elles devaient s'acquitter et comment elles pouvaient être plus efficaces, et en s'inspirant de son expérience personnelle à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)<sup>694</sup>.

Les membres du Conseil et d'autres intervenants ont convenu que le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix, présidé par Lakhdar Brahimi<sup>695</sup>, restait d'actualité en tant que base pour toute discussion concernant le maintien de la paix. Ils ont insisté sur les défis à relever dans les domaines suivants : le financement et la capacité de soutien du maintien de la paix, la coopération entre l'ONU, les organisations régionales et d'autres organisations, la protection des civils et les dimensions politiques des opérations de paix.

### **29 juin 2009 : relations entre le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police**

Le 29 juin 2009, le Conseil s'est réuni pour examiner la question de ses relations avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a fait un exposé au Conseil sur l'initiative Horizons nouveaux, présentée comme une contribution du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions pour constituer un nouveau programme de partenariat pour le maintien de la paix. Le Conseil avait déjà reçu un résumé analytique d'un document officieux qui serait publié en juillet et porterait sur quatre points principaux : a) les tâches et les fonctions critiques du maintien de la paix qui exigeaient un consensus renouvelé; b) les mesures visant à améliorer la conception, les ressources et le déploiement des missions; c) les propositions relatives à l'évaluation et au renforcement des capacités nécessaires à de futures

---

<sup>693</sup> Ibid., p. 8-11.

<sup>694</sup> Ibid., p. 11-15.

<sup>695</sup> S/2000/809.

opérations de maintien de la paix; et d) une stratégie visant à mettre en place un système d'appui plus solide et plus souple<sup>696</sup>. La Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions a exposé plusieurs propositions étudiées par le Département, dont le recours à une approche plus ciblée, avec certains éléments d'appui à la mission fournis au niveau mondial, d'autres au niveau régional et le reste au niveau des missions individuelles. Elle a fait observer qu'il devenait de plus en plus important de calibrer l'appui aux différentes étapes du cycle de vie des missions — lancement, stabilisation, maturité, essor, retrait et liquidation — avec des priorités différentes en matière de déploiement à chacune de ces étapes<sup>697</sup>.

Reconnaissant les défis auxquels l'ONU devait faire face en matière de maintien de la paix, dont les insuffisances financières, les pénuries de personnel militaire et autres effectifs, ainsi que des capacités sollicitées à l'excès, les intervenants se sont dans l'ensemble félicités du débat qui s'intégrait dans les efforts de réforme actuellement menés pour augmenter l'efficacité des missions. Rappelant qu'il fallait s'inspirer du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix et d'autres propositions de réforme, des délégations ont salué l'initiative Horizons nouveaux présentée par le Secrétariat, notamment la proposition de créer un nouveau programme de partenariat pour renforcer l'unité et la cohésion entre les divers acteurs, augmenter la crédibilité des missions elles-mêmes et consolider leurs capacités. Les intervenants ont reconnu que le succès des opérations de maintien de la paix actuelles et à venir dépendait du renforcement de la communication triangulaire entre le Conseil, le Secrétariat et les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police. Certains d'entre eux ont également demandé d'étendre ces relations de travail aux partenaires régionaux, en particulier à l'Union africaine, dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte. Bon nombre d'orateurs ont convenu que pour rendre les opérations de maintien de la paix plus rapides et plus flexibles, il fallait mettre en œuvre des réformes institutionnelles et opérationnelles des mécanismes de commandement et de contrôle et des systèmes d'achat et de fournitures.

<sup>696</sup> S/PV.6153, p. 3-6.

<sup>697</sup> Ibid., p. 6-8.

### **5 août 2009 : déclarations présidentielles sur le maintien de la paix et les relations avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police**

Le 5 août 2009, dans son exposé au Conseil, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a signalé la publication, le 17 juillet, du document officiel intitulé « *A New Partnership Agenda : Charting a New Horizon for United Nations Peacekeeping* ». Il a pris plusieurs engagements concernant la planification et le suivi des missions de maintien de la paix de l'ONU ainsi que les rapports sur ses missions, et s'est engagé notamment à fournir au Conseil des évaluations complètes des circonstances dans lesquelles toute nouvelle opération de maintien de la paix pourrait être déployée, à faire des propositions concernant la gamme complète d'appui qui pouvait être envisagée pour aider au déploiement des missions, à consulter le Conseil et les pays fournisseurs préalablement au déploiement des missions d'évaluation technique et à leur communiquer les conclusions de celles-ci. Il a également souligné la détermination du Secrétariat à renforcer le dialogue constructif avec les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police dans le cadre de la planification des missions nouvelles et en cours, et à faire en sorte que le Conseil reçoive, par l'intermédiaire des rapports du Secrétaire général, une évaluation claire des vues communiquées au Secrétariat par les pays fournisseurs avant le renouvellement des mandats. Il a déclaré que le Département des opérations de maintien de la paix œuvrerait aussi pour fournir aux missions des critères pertinents et de haute qualité, établis en fonction d'une connaissance globale des conditions sur le terrain, et qu'il rechercherait les meilleurs moyens d'établir ces critères<sup>698</sup>.

La Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions a également informé le Conseil des progrès réalisés dans la mise au point de la nouvelle stratégie d'appui aux missions, dont la diffusion, le 3 août, d'un document officiel à mi-parcours. Ce processus devrait déboucher sur un rapport que le Secrétaire général présenterait à l'Assemblée générale, à sa soixante-quatrième session, au printemps 2010. La Secrétaire générale adjointe a expliqué que le Département rechercherait les directives des États Membres dans les domaines tels que la mise en place

<sup>698</sup> S/PV.6178, p. 3-5.

d'un nouveau cadre de soutien pour la prestation des services dans les opérations de terrain; l'adoption de modèles normalisés d'appui aux missions pour réduire les temps de déploiement, réaliser des économies d'échelle et faciliter la supervision; et la mise au point d'une gestion des ressources qui réponde aux besoins<sup>699</sup>. Le commandant de la force de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) a présenté les progrès réalisés par la mission et les enseignements tirés pour les opérations de maintien de la paix en général, en particulier l'importance de ressources stratégiques telles que les hélicoptères<sup>700</sup>.

Les intervenants ont réaffirmé qu'il fallait formuler pour les opérations de maintien de la paix des mandats clairs et crédibles, en les assortissant des ressources nécessaires. Ils ont reconnu qu'une opération de maintien de la paix n'était pas une alternative à un processus politique mais qu'elle devait l'accompagner, et ils ont souligné la nécessité d'un processus de paix parallèle intégrant toutes les parties. Ils ont également reconnu qu'il importait de conjuguer de manière cohérente instauration de la paix, maintien de la paix, consolidation de la paix et développement, afin de mener une intervention efficace au lendemain de tout conflit. Bon nombre d'orateurs ont réaffirmé qu'ils appuyaient l'élargissement de mandats confiés aux opérations de maintien de la paix pour tenir compte des réalités sur le terrain. D'autres ont souligné qu'il importait d'assurer une concertation étroite entre le Conseil, le Secrétariat et les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police au sujet du contrôle collectif des

opérations de maintien de la paix. Des intervenants ont demandé une utilisation plus cohérente de critères de référence pour suivre et évaluer les progrès accomplis dans l'exécution des mandats confiés aux opérations de maintien de la paix. Beaucoup d'entre eux ont réaffirmé qu'il fallait renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales. Le représentant de la Fédération de Russie a fait observer que le projet de déclaration présidentielle n'accordait pas suffisamment d'attention au rôle du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, non plus qu'à celui du Comité d'état-major<sup>701</sup>.

À la fin de la séance, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle<sup>702</sup>, aux termes de laquelle, entre autres, il s'est engagé à renforcer le partenariat mondial unique en son genre qu'étaient les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Conseil a déclaré qu'il s'était employé à améliorer sa concertation avec le Secrétariat et les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de force de police au sujet du contrôle collectif des opérations de maintien de la paix et qu'il avait mis en évidence plusieurs aspects auxquels il convenait de réfléchir plus avant pour mieux préparer, planifier, contrôler, évaluer et mener à bien les opérations de maintien de la paix. Le Conseil a également pris note des appréciations et des recommandations figurant dans le document officiel sur les Horizons nouveaux ainsi que de la stratégie d'appui qui y était mentionnée, et il entendait les examiner attentivement.

<sup>699</sup> Ibid., p. 5-7.

<sup>700</sup> Ibid., p. 7-9.

<sup>701</sup> Ibid., p. 19.

<sup>702</sup> S/PRST/2009/24. Pour plus d'informations, voir partie X, sect. I, concernant les opérations de maintien de la paix.

## Séances : opérations de maintien de la paix des Nations Unies

<i>Séance et date</i>	<i>Question</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstention)</i>
6075° 23 janvier 2009			<p><b>Article 37</b> 8 États Membres<sup>a</sup></p> <p><b>Article 39</b> Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti et Chef de la MINUSTAH, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies</p>	Tous les membres du Conseil et toutes les personnes invitées	

<i>Séance et date</i>	<i>Question</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstention)</i>
6153 <sup>e</sup> 29 juin 2009			<b>Article 37</b> 18 États Membres <sup>b</sup>  <b>Article 39</b> Conseillère politique hors classe au Bureau de l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions	Tous les membres du Conseil et toutes les personnes invitées	
6178 <sup>e</sup> 5 août 2009			<b>Article 37</b> 22 États Membres <sup>c</sup>  <b>Article 39</b> Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, Commandant de la Force de la MINUAD	Tous les membres du Conseil et toutes les personnes invitées	<a href="#">S/PRST/2009/24</a>

<sup>a</sup> Canada, Inde, Jordanie, Maroc, Nigéria, Pakistan, République tchèque et Uruguay.

<sup>b</sup> Allemagne, Bangladesh, Brésil, Canada, Égypte, Espagne, Ghana, Inde, Italie, Jordanie, Maroc (au nom du Mouvement des pays non alignés), Népal, Nigéria, Pakistan, République de Corée, République tchèque (au nom de l'Union européenne), Rwanda et Uruguay.

<sup>c</sup> Afrique du Sud, Argentine, Australie, Bangladesh, Brésil, Canada, Guatemala, Inde, Indonésie, Maroc (au nom du Mouvement des pays non alignés), Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pérou, Serbie, Suède (au nom de l'Union européenne), Thaïlande, Tunisie, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

## 38. Consolidation de la paix après les conflits

### Vue d'ensemble

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu quatre séances et adopté deux déclarations du Président au titre du point intitulé « Consolidation de la paix après les conflits ». En réponse à une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni et à la suite d'un rapport présenté par le Secrétaire général, deux débats thématiques ont été tenus pour étudier les difficultés auxquelles se heurtaient les efforts de consolidation de la paix de l'ONU dans les situations qui suivaient immédiatement un conflit. Au cours des deux autres séances, le Président de la Commission de consolidation de la paix a présenté au Conseil le rapport annuel de la Commission sur ses travaux. Le Conseil a examiné les principales difficultés auxquelles la Commission était confrontée ainsi que d'importantes questions ayant trait aux initiatives de consolidation de la paix des Nations Unies en général.

### 20 mai 2008 et 22 juillet 2009 : débat et déclarations du Président concernant la consolidation de la paix dans les situations d'après conflit

Le 2 mai 2008, dans une lettre adressée au Président du Conseil<sup>703</sup>, le Royaume-Uni a communiqué un document de réflexion invitant le Conseil à débattre sur la question de la stabilisation après les conflits, pour recenser et combler les principales lacunes qui entravaient les efforts engagés par la communauté internationale en vue de stabiliser les pays sortant d'un conflit et de les aider à instaurer une paix durable. Les lacunes avaient été recensées dans trois domaines : la direction sur le terrain; la capacité de déployer rapidement des civils qualifiés; et un financement souple.

Le 20 mai 2008, en réponse à cette demande, le Conseil a tenu un débat sur la question des mesures à

<sup>703</sup> S/2008/291.